

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 MARS 2009

Délibération
n° 2009.03.055

**Ecole d'arts
plastiques Les
Acacias : tarifs
2009/2010**

LE VINGT SIX MARS DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 mars 2009**

Secrétaire de séance : Simon DEFORGE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Eric DANCHE, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Nicolas DENIS, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Xavier GAIGNEROT, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

Véronique DAVY à Rachid RAHMANI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Excusé(s) représenté(s) :

Nicolas BALEYNAUD par Xavier GAIGNEROT, André BONICHON par Eric DANCHE, Fatiha BOURDAREAU par Nicolas DENIS, Françoise LAMANT par Gérard DESAPHY

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS : TARIFS 2009/2010

Les droits d'inscription de l'école d'arts plastiques du Grand Angoulême actuellement en vigueur ont été fixés par les délibérations n°44 du 28 février 2008 et n°185 du 25 septembre 2008.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 24 février 2009,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 17 mars 2009,

Je vous propose :

D'AUGMENTER de 2% les tarifs applicables à compter de la prochaine rentrée scolaire 2009/2010 comme indiqués dans les tableaux annexés (arrondis à l'unité supérieure).

❖ **Dans l'annexe 1 :**

D'APPORTER les modifications suivantes dans le tableau « Droits d'inscriptions pour la saison 2009/2010 » en remplaçant :

- sur la 1^{ère} ligne « somme forfaitaire » par « droits d'inscription »,
- sur la 2^{ème} ligne « enfants scolarisés (- de 18 ans et étudiants) » par « enfants scolarisés (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans inclus) et élèves porteurs de la carte d'apprenti de la région Poitou-Charentes »,
- sur la 5^{ème} ligne « adultes (+ de 18 ans non étudiants) » par « adultes (+ de 18 ans, non étudiants et étudiants à partir de 23 ans),

DE CREER des tarifs en différenciant les cours par tranche horaire,

DE CREER un tarif « élève porteur de la carte d'apprenti de la région Poitou-Charentes » sur la base du tarif « enfants scolarisés (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans inclus) ».

DE SUPPRIMER le paiement du droit d'inscription pour les sessions de culture générale qui ont lieu à raison d'une heure par semaine.

❖ **Dans l'annexe 2 :**

DE MODIFIER comme suit les modalités particulières concernant l'allocation d'étude :

L'allocation d'étude pour les élèves domiciliés sur la ComAGA, vise à réduire les coûts d'accès à l'école en retenant un quotient familial (QF) qui tient compte des ressources des familles. Il aura pour référence la base du montant mensuel du RMI de l'année n – 1, soit 447,91 € au 1^{er} janvier 2008.

.../...

Ce quotient résulte d'une formule détaillée ci-après et comprend deux seuils :

Q.F inférieur ou égal à 447,91 € : tarif le plus bas,

Q.F compris entre 447,91 € et 594,55 € : tarif réduit intermédiaire,

Q.F supérieur à 594,55 € : plein tarif.

Mode de calcul du quotient familial :

Q.F. = $\frac{\text{Total des revenus annuels (salaires, pensions, allocations, hors allocations logement, pensions alimentaires en plus ou en moins) (ceux de l'année N-1)}}{12 \times \text{nombre de personnes vivant au foyer}}$

DE PRECISER que :

- le montant mensuel du RMI de référence pour le calcul du QF est celui de l'année n-1, sur la base donnée par la CAF pour une personne sans enfant,
- dans le mode de calcul du QF, les revenus comprennent aussi les « revenus locatifs »,
- « le domicile de l'élève mineur non émancipé est celui de ses parents »,
- pour l'année en cours « n » l'avis d'imposition de référence est celui de l'année n-1 sauf si l'année « n » est connue et est plus favorable pour le calcul,
- le dossier de demande de quotient familial doit être déposé en même temps que le dossier d'inscription, sinon le tarif normal est appliqué sans possibilité de remboursement partiel,
- les familles non domiciliées sur le territoire de la ComAGA mais qui y sont par ailleurs contribuables bénéficient :
 - du tarif ComAGA,
 - de l'application des tarifs liés au quotient familial.

❖ **Structure des tarifs :**

DE PRECISER que :

- les droits d'inscription devront être acquittés au plus tard le 30 novembre. Un acquittement en trois fois sera possible entre septembre et fin novembre,
- les droits d'inscription non versés au 30 novembre seront majorés de 10%,
- les droits d'inscription non versés après l'appel du trésor public seront majorés de 10%,
- les élèves inscrits après le 30 novembre acquitteront leurs droits d'inscription dans le mois suivant ou en deux fois à partir de la date d'inscription ; en cas de non versement dans les délais, une majoration de 10% sera appliquée,
- un élève démissionnaire après le 30 novembre ne pourra être dispensé du paiement des droits d'inscription, ni remboursé des sommes déjà versées,
- les élèves inscrits après le 1^{er} janvier acquitteront un droit d'inscription réduit de 30%,

.../...

- toute absence de paiement pour l'année scolaire en cours entraînera la non-réinscription de l'élève l'année suivante,
- les élèves inscrits en cours de préparation aux grandes écoles ont libre accès aux cours de leurs choix et aux stages, ceux-ci entrant dans le cadre de leur formation.

D'ACCORDER une réduction de 50% aux enfants et étudiants participant aux stages.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 01 avril 2009	<u>Affiché le :</u> 01 avril 2009

DROITS D'INSCRIPTIONS ECOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS

Délibération n°185 du 25 septembre 2008		2008/2009		Proposition de tarifs pour la saison 2009/2010		2009/2010	
		ComAGA	Hors ComAGA			ComAGA	Hors ComAGA
Somme forfaitaire (participation aux frais de fournitures)		19,30 €	19,30 €	Droits d'inscription		20,00 €	20,00 €
ENFANTS SCOLARISES (- de 18 ans et étudiants)				ENFANTS SCOLARISES (- de 18 ans et étudiants jusqu'à 22 ans inclus) et apprentis Poitou-Charentes			
1 élève	1 cours	92,90 €	142,80 €	1 élève		95,00 €	146,00 €
2 élèves et plus de la même famille	1 cours	159,50 €	250,40 €	2 élèves et plus de la même famille		163,00 €	256,00 €
ADULTES (+ de 18 ans non étudiants)				ADULTES (+ de 18 ans, non étudiants et étudiants à partir de 23 ans)			
1 élève	1 cours	98,10 €	147,10 €	1 élève	1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	101,00 €	151,00 €
					1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	128,00 €	192,00 €
2 élèves et plus de la même famille	1 cours	166,30 €	253,20 €	2 élèves et plus de la même famille	1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	170,00 €	259,00 €
					1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	217,00 €	330,00 €
COURS SUPPLEMENTAIRES				COURS SUPPLEMENTAIRES			
1 élève	2ème cours	9,60 €	9,60 €	1 élève	1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	20,00 €	20,00 €
	3ème cours et par cours supplé.	19,30 €	19,30 €		1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	30,00 €	30,00 €
COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES				COURS PREPARATION AUX GRANDES ECOLES			
Forfait annuel		141,90 €	141,90 €	Forfait annuel		145,00 €	145,00 €
SESSIONS DE CULTURE GENERALE, STAGES, CONFERENCES ET DEPLACEMENTS CULTURELS				SESSIONS DE CULTURE GENERALE, STAGES, CONFERENCES ET DEPLACEMENTS CULTURELS			
Session de culture générale (3 à 10 séances maximum)		Gratuité	Gratuité	Session de culture générale		Gratuité	
Stage (à partir de 3 séances) et réduction de 50 % pour les élèves et étudiants		25,00 €	25,00 €	Stage		26,00 €	26,00 €
Conférence payante/déplacement culturel - réduction de 50 % pour les élèves et étudiants		5,00 €	5,00 €	Déplacement culturel		5,20 €	5,20 €

ALLOCATION D'ETUDE ECOLE D'ARTS PLASTIQUES LES ACACIAS

Délibération n°44 du 28 février 2008		2008/2009			Proposition pour la saison 2009/2010		2009/2010			
		Droit d'inscription par cours	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles			Droit d'inscription par cours	Allocation attribuée	Reste dû pour les familles	
Quotient familial	ComAGA				Quotient familial	ComAGA				
A Jusqu'à 440,86 €	Moins de 18 ans				A Jusqu'à 447,91 €	Moins de 18 ans				
	1 élève par famille	92,90 €	58,00 €	34,90 €		1 élève par famille	95,00 €	60,00 €	35,00 €	
	2 élèves et plus de la même famille	159,50 €	98,20 €	61,30 €		2 élèves et plus de la même famille	163,00 €	101,00 €	62,00 €	
	Plus de 18 ans					Plus de 18 ans				
	1 élève par famille	98,10 €	58,00 €	41,10 €		1 élève par famille	1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	101,00 €	60,00 €	41,00 €
	2 élèves et plus de la même famille	166,30 €	98,20 €	68,10 €		1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	128,00 €	76,00 €	52,00 €	
2 élèves et plus de la même famille						1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	170,00 €	101,00 €	69,00 €	
						1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	217,00 €	128,00 €	89,00 €	
B de 440,86 € à 594,55 €	Moins de 18 ans				B de 447,91 € à 594,55 €	Moins de 18 ans				
	1 élève par famille	92,90 €	31,60 €	61,30 €		1 élève par famille	95,00 €	33,00 €	62,00 €	
	2 élèves et plus de la même famille	159,50 €	50,80 €	108,70 €		2 élèves et plus de la même famille	163,00 €	52,00 €	111,00 €	
	Plus de 18 ans					Plus de 18 ans				
	1 élève par famille	98,10 €	31,60 €	66,50 €		1 élève par famille	1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	101,00 €	33,00 €	68,00 €
	2 élèves et plus de la même famille	166,30 €	50,80 €	115,50 €		1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	128,00 €	42,00 €	86,00 €	
2 élèves et plus de la même famille						1 cours (2 h 00 ou 2 h 30)	170,00 €	52,00 €	118,00 €	
						1 cours (3 h 00 ou 4 h 00)	217,00 €	67,00 €	150,00 €	
A et B	2ème cours supplémentaire	9,60 €	-	-						
	3ème cours et par cours supplémentaire	19,30 €	11,00 €	8,30 €						